

Privilège—M. Waddell

Une voix: Au troisième plan, dans certains cas.

M. Huntington: Jamais au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement n'a sollicité le pouvoir ou le mandat d'exproprier et de nationaliser l'industrie pétrolière.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Il n'est plus question d'approvisionnements énergétiques maintenant au Canada. On nous impose unilatéralement une forme quelconque de gouvernement.

Une voix: En plein dans le mille!

Mme le Président: A l'ordre. Le député admettra que son discours est très enflammé, mais ce n'est pas le moment. Je voudrais qu'il s'en tienne au sujet de la question de privilège qui a été soulevée. Il s'agit d'une question bien précise et bien que l'on puisse considérer que certains arguments avancés par le député se rapportent très vaguement au sujet, dans les questions de procédure, il faut s'en tenir davantage à cette procédure. Je lui demande de parler uniquement du sujet de la question de privilège.

M. Huntington: Je vous remercie, madame le Président, et j'accepte vos remontrances mais après tout j'ai été l'objet d'une attaque personnelle et on m'a traité de mauvais Canadien. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) m'a insulté à plusieurs reprises à la Chambre mais j'accepte les remontrances de Votre Honneur.

Pour terminer, je voudrais lire un passage d'une circulaire qui a été diffusée en août 1980 dans ma circonscription et qui porte précisément sur cette question. Le voici:

En tant que député, il est de mon devoir de faire l'impossible pour protéger l'intégrité de ce grand et noble pays.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Et ensuite:

Toutefois, la crise constitutionnelle est née et si le fédéralisme n'est rien d'autre pour M. Trudeau qu'un brillant moyen détourné de socialiser le Canada, je préfère, pour ma part, que l'Ouest se sépare plutôt que de participer à cette révolution à la Trudeau.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Voilà de quoi il retourne: une brusque socialisation du pays.

Des voix: Exactement.

M. Huntington: Nous sommes nombreux dans l'Ouest à nous alarmer de cette ingérence que je ne justifie aucun mandat.

Une voix: C'est bien là le sentiment de l'Ouest.

M. Huntington: Je défends les intérêts de ma partie de ce grand pays, tout comme mon ami d'en face défend les intérêts de la sienne. Je comprends son émotion et ses sentiments. Afin que le sentiment de l'Ouest soit reconnu et compris, je vous supplie de ne pas détruire ce pays par une mesure unilatérale.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je n'avais pas l'intention de prendre part avec le député de Vancouver Kingsway (M. Waddell) au débat sur cette importante question de privilège qui, d'un certain côté, se rapporte directement au débat sur l'avenir de notre pays mais le député de Calgary Centre (M. Andre) dans les propos qu'il a tenus il y a quelques minutes a fait allusion à ma personne en m'accusant de me livrer moi aussi à une certaine forme de maccarthysme.

J'ai l'intention de répliquer sans m'emporter mais avec conviction à ces accusations. De la même façon je tiens à appuyer les propos du député de Vancouver Kingsway. Nous venons d'entendre le député de Capilano (M. Huntington) déclarer qu'on l'avait traité de séparatiste et de mauvais Canadien si je me ne trompe. Je viens de m'enquérir au sujet de ces affirmations auprès du député de Vancouver-Kingsway et je tiens à dire qu'à aucun moment n'a-t-on laissé entendre que le député de Capilano était un séparatiste ou un mauvais Canadien. Il n'a pas à faire étalage de son patriotisme pour prouver le contraire. Nombre d'entre nous, de tous les partis pourrions le faire également si nous y tenions, car si je peux me permettre de le dire, je pense que cela n'a pas de rapport avec le point qu'il a soulevé.

En accusant mon collègue l'autre jour, le député de Calgary-Centre lui faisait un procès d'intention. Je renvoie sur ce point les députés à l'alinéa e) de l'article 316 de la cinquième édition de Beauchesne. Il y a effectivement matière à la question de privilège, selon moi, quand on affirme que les intentions du député de Vancouver-Kingsway étaient autres que celles qu'il invoquait, soit porter un jugement et décrire les faits tels quels. Ce n'était pas, à mon avis, l'intention de mon collègue.

Comme il le répète à juste titre depuis une semaine environ, le député a dit que lorsque le député de Capilano demandait la création d'un parlement dans l'Ouest—ce qu'il n'a pas nié aujourd'hui—il n'avait qu'une seule idée en tête. Il existe d'autres assemblées législatives et des parlements que le Parlement du Canada. Il reste qu'à mon avis, un député peut exprimer des doléances ici, qu'il soit de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec ou des Maritimes.

Il y a des doléances justifiées dans l'Ouest. Mon parti s'est d'ailleurs efforcé d'y répondre en proposant notamment des amendements en matière de ressources qui sont essentiels pour l'Ouest.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: C'est une plaisanterie.

M. Broadbent: J'ai touché une corde sensible, mais nous verrons comment les conservateurs voteront quand les amendements seront soumis au comité.